



## MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

46, Grand-Rue 57050 LORRY-LES-METZ téléphone: 0387313250

## DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Déclaration Préalable Maison Individuelle formulée le : 28/03/24

par: FRENCH CRAFT

demeurant à : 2 Rue Denis Papin 57300 TRÉMERY

représenté par : Monsieur Joshua HICKEL

codemandeur:

pour: Travaux sur construction existante

sur un terrain sis à : 3b Impasse du Bois des Dames LORRY-LES-METZ

Dossier N°: DP 57415 24 Y0017

Surface d'emprise :

Surface de plancher: 19,00 m²

Nb bâtiments:

Nb de logements:

Destination

Habitation

Projet: Construction d'une extension

## LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu les plans et documents joints à la demande ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22/06/2017 et sa modification simplifiée n°1 du 20/09/2021;

## ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux projetés ne font pas l'objet d'une opposition mais devront respecter les prescriptions énoncées ci-après.

ARTICLE 2 : Les prescriptions ci-annexées émises par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne devront impérativement être respectées.

ARTICLE 3 : Les prescriptions ci-annexées émises par le Pôle Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Metz devront impérativement être respectées.

ARTICLE 4 : Les prescriptions ci-annexées émises par HAGANIS devront impérativement être respectées.

ARTICLE 5 : Les prescriptions ci-annexées émises par RESEDA devront impérativement être respectées.

Le

13 MAI 2024

Le Maire :

Le Maire,

Philippe GLESER

TOSEL S.